

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-854/SG/FP portant réintégration dans le cadre des armées d'un adjudant-chef infirmier et mettant à la disposition du ministre de la Santé Publique un sergent-chef dans la position « cadre hors budget des armées ».

n° 74-854/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
21 mai 1974

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1974

Date du numéro
10 juin 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—L'adjudant-chef, Alain Cavarle, infirmier, en position « cadres hors budget des armées », en service à l'hôpital Peltier (ministère de la Santé Publique) est, pour compter du 1er avril 1974 réintégré dans le cadre des armées.

Art. 2

— Le sergent-chef, Lapoutge André, infirmier « cadres hors budget des armées », arrivé dans le Territoire le 9 juillet 1973, est placé en position « cadres hors budget des armées », pour compter du 1er avril 1974 et mis à la disposition du ministre de la Santé Publique, pour servir au dispensaire Farah-Had, en remplacement numérique de l'adjudant-chef infirmier Alain Cavarle, réintégré.